

Que faire en cas de découverte d'un cadavre de sanglier?



Ne touchez pas le cadavre



Repérez l'endroit Prenez une photo



Nettoyez vos chaussures et vos vêtements
Lavez votre chien



Evitez tout contact pendant 48 h avec des porcs ou des sangliers vivants

Contactez le réseau SAGIR de votre département:

Fédération départementale des chasseurs: fdc04@chasseurdefrance.com

Standard: 04.92.31.02.43 (heures de bureau)

Office Français de la Biodiversité: sd04@ofb.gouv.fr

Standard: 04.92.89.15.27 (heures de bureau)

